

Charte de l'espace multimédia

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des usagers de la médiathèque. Elle définit les droits et les devoirs de chacun.

En cas d'abus ou de non respect de cette charte, le personnel de la médiathèque peut interrompre la connexion, voire interdire temporairement l'accès à l'espace multimédia.

Préambule

L'accès aux postes de l'espace multimédia est réservé aux seuls abonnés de la médiathèque dont la cotisation annuelle est à jour.

Objectifs :

La médiathèque intercommunale Henri Briffod met à disposition l'espace multimédia pour :

- ✓ consulter le catalogue informatique de la médiathèque et son portail documentaire ;
- ✓ consulter les services multimédias (cédéroms et ressources électroniques) ;
- ✓ proposer à tous de découvrir les nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- ✓ permettre l'accès aux connaissances et aux savoirs via la navigation libre sur Internet ;
- ✓ être un espace complémentaire en terme de ressources documentaires par rapport à l'offre papier proposée dans les autres secteurs de la médiathèque.

Le règlement intérieur s'applique aussi à l'espace multimédia.

Matériel disponible

Au sein de l'espace multimédia : 4 ordinateurs sont mis à la disposition des usagers inscrits pour la consultation d'Internet, de cédéroms, de ressources en ligne et l'utilisation de logiciels de bureautique. Un ordinateur supplémentaire est disponible mais est spécialement dédié à la consultation du catalogue informatique de la médiathèque et du portail documentaire.

Au sein de l'espace jeunesse : 1 poste multimédia est disponible. Cet ordinateur est uniquement dédié à la consultation de cédéroms et encyclopédies (pas de possibilité de connexion à Internet). Avant toute utilisation, l'enfant doit mentionner son nom et son heure d'arrivée au bibliothécaire jeunesse. La durée maximale de consultation sur ce poste est limitée à une heure par personne et par semaine. Il ne peut être utilisé que par deux personnes en même temps. Le bibliothécaire du secteur contrôle le respect de ces règles d'utilisation.

Chapitre 1 – Les conditions d'accès

Article 1 : Accès

Les horaires d'ouverture de l'espace multimédia sont les mêmes que ceux de la médiathèque. Les usagers peuvent se connecter aux ordinateurs grâce à l'identifiant et au mot de passe personnel que la médiathèque leur aura au préalable communiqué. Le mot de passe est strictement personnel et l'utilisateur ne doit en aucun cas le communiquer à un tiers.

Pour les moins de 14 ans, la consultation d'Internet doit se faire obligatoirement accompagnée d'un adulte. Entre 14 et 18 ans, les adolescents doivent être impérativement munis d'une autorisation parentale pour accéder aux ordinateurs.

Article 2 : Réservation

L'utilisateur a la possibilité de réserver l'utilisation d'un ordinateur (par téléphone, messagerie ou auprès d'un bibliothécaire). Toutefois l'heure du début de la consultation doit être respectée sinon le créneau de consultation pourra être mis à disposition d'un autre usager. Tout retard de plus de 10 minutes entraîne l'annulation de la réservation. En cas de désistement, l'abonné doit prévenir le plus tôt possible la médiathèque.

Article 3 : Durée de la consultation

L'utilisation des postes est limitée à 2 heures par jour d'ouverture et par emprunteur. Cette durée est gérée automatiquement par le logiciel de gestion des ressources électroniques qui interrompt la connexion dès que le délai autorisé est dépassé.

Chapitre 2 - Les services offerts

Article 4 : Services

L'espace multimédia offre les services suivants :

Possibilité de rechercher des informations sur Internet : outre la navigation libre, une sélection de sites et de ressources est proposée par le personnel, en fonction de leur intérêt culturel ou éducatif ;

Utilisation des boîtes de messagerie traditionnelles (consultation et envoi de courriels) ;

Possibilité d'imprimer le résultat des recherches ou du travail effectué : l'impression de documents est possible mais payante. L'utilisateur a la possibilité de créditer auprès de la banque d'accueil son porte-monnaie électronique afin de pouvoir bénéficier de crédits d'impression selon les tarifs fixés par délibération. L'utilisateur veillera à procéder à un aperçu avant impression pour s'assurer qu'il imprime bien les documents souhaités, la médiathèque ne pourra pas être tenue responsable des erreurs d'impression. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Possibilité de consulter les Cédéroms pré installés ou des ressources en ligne accessibles depuis le portail documentaire (revues notamment). L'utilisateur ne peut pas apporter son propre cédérom.

Possibilité d'utiliser les logiciels de bureautique disponibles sur les ordinateurs : l'utilisation d'une clé USB est autorisée. Leur utilisation est réservée à la réalisation de travaux personnels destinés à un usage privé. La réalisation de documents destinés à un usage public ou commercial (tracts, affiches....) est exclue.

Article 5 : WIFI

La médiathèque Henri Briffod est dotée d'un point d'accès WIFI permettant aux possesseurs d'ordinateurs portables de se connecter à l'Internet sans fil. Ce point d'accès est limité aux seuls abonnés de la médiathèque (identifiant et mot de passe à récupérer auprès de la banque d'accueil). Lorsque l'utilisateur utilise son propre ordinateur, la médiathèque ne saurait être tenue responsable de la fiabilité des transmissions de données, des temps d'accès ou encore des éventuels dommages qui pourraient être causés au matériel.

Chapitre 3 - Les règles à respecter

Article 6 : Les usages interdits

- ✓ L'usage d'Internet est réservé à la recherche documentaire. Il ne sera autorisé aucun transfert ou téléchargement de fichiers (FTP, MP3...) ;
- ✓ L'utilisation des messageries électroniques instantanées, tchatches ou groupes de discussion est interdite ;
- ✓ Le commerce électronique et toutes formes de jeux en ligne ne sont pas autorisés ;
- ✓ L'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place. Il doit signaler toute anomalie (matériel et logiciel) au début et pendant l'utilisation des ordinateurs ;
- ✓ L'usage du casque devient obligatoire dès l'utilisation du son sur les postes.

Article 7 : Déontologie et responsabilités

L'accès à l'espace multimédia est subordonné à l'acceptation de la présente charte. Le non-respect des articles décrits dans celle-ci entraînera des sanctions (exclusion temporaire du service). Un contrôle en direct et/ou a posteriori peut être effectué par les personnes habilitées à vérifier les sites consultés.

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents non conformes aux lois en vigueur (droits d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...).

La consultation des sites contraires à la législation française ou européenne, n'est pas admise. La consultation, notamment, de sites faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, de pratiques illégales ou contraires à la morale (pornographie...) est strictement interdite.

L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'auteur des œuvres consultées sur Internet. Tous les documents imprimés doivent être réservés à un usage exclusivement privé.

La consultation d'Internet est soumise à identification conformément à la loi antiterroriste du 23 janvier 2006 qui oblige tout établissement permettant l'accès à Internet au public de conserver les données de connexion

pendant un an.

Les parents ou représentants légaux sont tenus de contrôler l'utilisation que font leurs enfants mineurs d'Internet. Les parents de mineurs sont informés que le contenu de certains sites leur est préjudiciable et s'engagent à ne pas tenir la médiathèque Henri Briffod comme responsable en cas de consultation de ces sites.

Je reconnais avoir pris connaissance des obligations et recommandations citées ci-dessus, liées à l'utilisation de l'espace multimédia et m'engage à les respecter, sous peine de voir engager ma responsabilité personnelle au regard des textes législatifs et réglementaires de droit commun.

NOM DE L'UTILISATEUR DE L'ESPACE MULTIMEDIA :

PRENOM :

ADRESSE PERMANENTE :

.....

DATE DE NAISSANCE : / /

Date : / /

A Bonneville.

Signature de l'utilisateur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Pour les mineurs

Nom et prénom d'un parent ou tuteur

légal :

Date : / /

A Bonneville,

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Les utilisateurs ne suivant pas les règles définies dans la présente charte sont passibles de sanctions internes à l'établissement et de poursuites pénales définies dans les textes législatifs :

- Protection de la propriété intellectuelle : loi N°85660 du 3 juillet 1985, loi N°92597 du 1^{er} juillet 1992, loi N°94361 du 10 mai 1994
- Accès ou maintien frauduleux dans un système informatique : Loi N°92597 du 1^{er} juillet 1992, loi N°94361 du 10 mai 1994 ;
- Discrimination, diffamation, injures, atteintes à la personnalité et à la dignité : Loi du 29 juillet 1881. (Nouveau Code pénal art. 225 1, 226 1, 226 2, 226 3, 226 8, 226 15, R 621 2, R624 3, R624 4, R625 7) ;
- Protection des mineurs : Loi 96 659 du 26 juillet 1996 (Nouveau Code pénal art. 227 18, 227 23, 227 24).